



PROCES VERBAL DU COMITÉ SYNDICAL Séance du 30 mars 2016

Le Comité Syndical régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, le 30 mars 2016 à 17h30 à la Maison des Associations de Beaugency sous la présidence de Monsieur Frédéric CUIILLERIER.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les délégué(e)s du Pays : Monsieur Pascal GUDIN (Artenay), Mesdames Anita BENIER (Bacon), Martine MAHIEUX (Le Bardon), Brigitte LASNE-DARTAILH (Baule), Pascale MINIERE (Boulay les Barres), Annick BUISSON (Communauté de Communes de la Beauce Loirétaine), Messieurs David FAUCON (Beaugency), Yves FICHO (Communauté de Communes du Canton de Beaugency), Michel FAUGOUIN (Communauté de Communes du Val des Mauves et Chaingy), Alain LOISEAU (Cercottes), Bernard TEXIER (Chevilly), Lucien HERVÉ (Coïnces), Madame Elisabeth MANCHEC (Coulmiers), Messieurs Christophe PREVOST (Cravant), , Thierry BRACQUEMOND (Huêtret), Rémy DUPONT (Messas), Mesdames Pauline MARTIN (Meung sur Loire), Béatrice PERDEREAU (Rozières en Beauce), Messieurs Jean Luc BEURIENNE (Patay), Jean DUMOUTIER (Ruan), Frédéric CUIILLERIER (Saint-Ay), Mesdames Édith CHARDON (Tavers), Claudine DUC (Villamblain), Messieurs Christophe SOUCHET (Trinay), Daniel THOUVENIN (Villorceau),

Avait donné pouvoir : Monsieur Yves PINSARD (Bucy Saint Liphard) à Monsieur Jean DUMOUTIER (Ruan)

Ainsi que : Madame Brigitte LAMY (Boulay les Barres), Messieurs Thierry GODIN (Villorceau), Thomas POINTEREAU (Chambre départementale d'agriculture), Madame Fanny PIDOUX (Région Centre-Val de Loire).

Étaient absents excusés : Messieurs Jean-Guy ROBLIN et Louis-Robert PERDEREAU (Bricy), Yves PINSARD et Alexandre RAGOT (Bucy Saint Liphard), Joël CAILLARD (Gémigny), Bruno DENIZET et Jean-Christophe JOURDAIN (Gidy), Daniel FOUCAULT (Patay), Eric DAVID (Sougy), Mesdames Sylvie BRUNEAU (Gémigny), Anne d'AUX (Saint Ay), Miriane BONHOMMET (Sougy), Monsieur Benoît PERDEREAU (Gidy),

Monsieur le Maire de Beaugency accueille les Membres du Comité Syndical et présente brièvement sa commune. Monsieur le Président accueille Madame PIDOUX, Conseillère Régionale, référent pour le Pays avec Monsieur DUMAS. Madame PIDOUX se présente à l'Assemblée. Monsieur le Président remercie Monsieur FAUCON pour son accueil et propose ensuite de procéder à l'ordre du jour.

1 - Approbation du procès-verbal du 11 février 2016

Monsieur le Président demande aux Membres s'ils ont des remarques concernant le procès-verbal de la séance précédente, envoyé avec les convocations. Monsieur THOUVENIN souhaite qu'on apporte un rectificatif sur le point 2 relatif au Contrat Local de Santé, en ajoutant que « l'Assemblée a regretté l'absence de l'ARS lors de cette réunion ». Aucune autre observation n'étant formulée, le procès-verbal de la séance du 11 février 2016 est adopté avec cette modification.

2 - Renouvellement du Contrat de Madame DUBRULLE, chargée de mission Agenda 21 – PCET et demande de subvention

Monsieur le Président rappelle que Madame DUBRULLE a été recrutée au poste de chargée de mission Plan Climat Énergie Territorial depuis le 1^{er} mai 2013. Il souligne le travail remarquable accompli, la compétence et la disponibilité de Camille pour l'élaboration de l'Agenda 21 – Plan Climat Énergie Territorial. Monsieur le Président propose aux Membres de renouveler son CDD sur une nouvelle période de 3 ans pour la mise en œuvre des documents, ainsi que pour la démarche « Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte » et de procéder à une demande de subvention auprès du Programme Leader à 80% du poste pour la 1^{ère} année, puis de solliciter l'ADEME et Leader pour les années suivantes.

Monsieur le Président propose aux Membres :

- D'approuver le contrat de travail d'une durée de 3 ans pour Madame DUBRULLE à partir du 1^{er} mai 2016,
- De fixer son traitement en fonction de la grille des attachés territoriaux auquel s'ajoute l'indemnité d'exercice de mission,
- De l'autoriser, dans le cadre de ses déplacements liés au service, à utiliser le véhicule du Syndicat et son véhicule personnel, et à être remboursée des frais inhérents selon le barème en vigueur conformément à un ordre de mission délivré par le Président,
- De l'autoriser à signer ledit contrat et tous les actes afférents à la présente délibération.

Aucune opposition n'étant émise, la délibération est approuvée à l'unanimité (**Délibération 16-04**).

Monsieur le Président propose ensuite aux membres :

- De solliciter le Programme Leader du GAL Loire Beauce 2014-2020 au taux maximum,
- De l'autoriser à signer tous les actes afférents à la présente délibération.

Aucune opposition n'étant émise, la délibération pour la demande de subvention Leader est approuvée à l'unanimité (**Délibération 16-05**).

3 - Renouvellement du Contrat de Madame COSYNS, chargée de mission animateur Économique et demande de subvention

Monsieur le Président souligne le travail remarquable de Madame COSYNS, tant dans sa mission auprès des artisans et commerçants dans le cadre de l'OCMACS que pour le suivi de l'action économique auprès des Communautés de Communes. Monsieur FICHO insiste sur la collaboration efficace de Caroline lors des Comités de Pilotage, ce qui se traduit par la consommation totale des crédits de l'enveloppe réservée à l'opération OCMACS.

Monsieur le Président propose aux Membres :

- D'approuver son contrat de travail d'une durée pour une nouvelle période d'un an qui sera consacrée à l'animation économique du territoire à temps complet, à partir du 7 avril 2016,
- De fixer son traitement en fonction de la grille des attachés territoriaux auquel s'ajoute l'indemnité d'exercice de mission,
- De l'autoriser, dans le cadre de ses déplacements liés au service, à utiliser le véhicule du Syndicat et son véhicule personnel, et à être remboursée des frais inhérents selon le barème en vigueur conformément à un ordre de mission délivré par le Président,
- De l'autoriser à signer ledit contrat et tous les actes afférents à la présente délibération.

Aucune opposition n'étant émise, la délibération est approuvée à l'unanimité (**Délibération 16-06**).

Concernant le financement du poste de Madame COSYNS, Monsieur le Président précise que la Région intervient à 50 % et que le reste est réparti entre les 3 Communautés de Communes.

Monsieur le Président propose aux Membres :

- De solliciter le Contrat Régional de Pays sur le Module 1,
- D'intégrer la contribution des Communautés de Communes dans la participation financière due au Syndicat,
- De l'autoriser à signer tous les actes afférents à la présente délibération.

Aucune opposition n'étant émise, la délibération est approuvée à l'unanimité (**Délibération 16-07**).

4 - Renouvellement de l'adhésion au service de médecine préventive du Centre de Gestion du Loiret

Monsieur le Président propose aux Membres de renouveler le contrat d'adhésion avec le Centre de Gestion du Loiret pour le service de médecine préventive et de l'autoriser à signer la convention et tous les actes afférents à la présente délibération. Madame MARTIN ajoute que les visites médicales sont obligatoires tous les 2 ans, n'ayant pas à manipuler de produits ou de matériels dangereux.

Aucune opposition n'étant émise, la délibération est approuvée à l'unanimité (**Délibération 16-08**).

5 - Présentation et validation de la composition du Conseil de Développement

Monsieur le Président explique que le renouvellement des membres du Conseil de Développement a lieu en principe tous les 3 ans et présente, pour validation, la liste des personnes souhaitant continuer et celles pressenties par les collectivités pour devenir membres. Il précise que début février, 2 courriers ont été adressés : 1 aux Membres du Conseil pour renouveler leur participation, et 1 aux Collectivités pour proposer de nouveaux noms. Monsieur le Président présente les retours aux courriers :

Structure / nom des membres souhaitant continuer	
Mission Locale de l'Orléanais – Jean-Philippe BREUGNOT –	VALIMAGE – Gérard COGNEAU
UDAF – Gérard DEGRAVE	Chambre des Métiers et de l'Artisanat – Gérard MORIN, Marylène LEBOUCQ et Amélie LIVINAL
ESAT Auvilleiers – Jean-Claude LAVERDURE	MFR – Catherine BAUDOIN
CCI – Alain JUMEAU et Alain SOUCHE	Beauce Val Service – Pierre-Philippe VALERO
Chambre d'Agriculture – Thomas POINTEREAU	Loiret Nature Environnement – John POWER
Les Fous de Bassan ! – Christian STERNE et Michèle TORTOLERO	USH avec Logement Loiret – Hélène PITON et Nathalie URO
Structure / nom des personnes pressenties par les collectivités	
INTERMARCHÉ – Vianney BRIAIS	Jean GUDIN
Jeannine LANGLOIS	Philippe PAROU
FDSEA - Olivier PAROU	François GENIES
François POINTEREAU	CLIC Entraide Union - Jacqueline BORE
Agriculteur - Alain PICAULT	CEN - Philippe BONNIN

Monsieur le Président propose aux Membres :

- De valider la composition du Conseil de Développement,
- De l'autoriser à signer tous les actes afférents à la présente délibération.

Aucune opposition n'étant émise, la délibération est approuvée à l'unanimité (**Délibération 16-09**).

6 - Sollicitation de l'ADEME pour contractualiser un Contrat d'Objectifs Territoire « Énergie Climat »

Monsieur le Président rappelle que, suite à l'appel à projet PCET en Région Centre, le Pays a signé avec l'ADEME un contrat d'objectifs territorial sur la période 2013-2016 finançant le poste de la chargée de mission et des études spécifiques. Il donne la parole à Madame MARTIN pour présenter les nouvelles modalités de contractualisation de l'ADEME.

Madame MARTIN dresse la liste des 4 COT existants : COT Énergie Climat, COT Plateforme de rénovation de l'habitat (en cours de réflexion à l'échelle du Pays en 2016-2017), COT Énergies Renouvelables (également en cours de réflexion à une échelle Pays) et COT « 0 Déchet – 0 Gaspillage ». Elle précise que ce mode de contractualisation prévoit une part fixe de 135 000 € et une part variable en fonction de l'atteinte d'objectifs ambitieux négociés préalablement, d'1 € par habitant. Les objectifs doivent porter sur les thèmes classiques d'un PCET telles que gouvernance et stratégie territoriale, planification énergétique et production d'énergie renouvelable, aménagement, urbanisme et renouvellement urbain, mobilité, bâtiment, agriculture, adaptation, mobilisation des citoyens et des acteurs économiques. Les objectifs doivent également porter sur 2 thèmes optionnels à choisir parmi lutte contre les précarités énergétiques, reconversion des friches, économie circulaire ou préservation de la qualité de l'air intérieur et extérieur.

Le Pays pouvant émerger au COT Énergie Climat pour une période de 3 ans, Monsieur le Président propose aux membres :

- De solliciter l'ADEME pour signer une convention d'objectifs territorial Énergie Climat pour la période 2016 – 2019,
- De l'autoriser à signer tous les actes afférents à la présente délibération.

Aucune opposition n'étant émise, la délibération est approuvée à l'unanimité (**Délibération 16-10**).

7 - Candidature à l'appel à projet « diminution du gaspillage alimentaire » de la DRAAF et de l'ADEME

Monsieur le Président rappelle que, dans le cadre du programme TEPCV et du programme Leader 2014-2020, le Pays s'est engagé à travailler sur la réduction du gaspillage alimentaire. Monsieur le Président donne la parole à Madame MARTIN pour présenter le projet. Elle explique que les crédits inscrits dans le programme TEPCV peuvent être complétés par cet appel à projet et les subventions Leader.

Elle précise que l'objectif proposé par le Pays serait de construire une offre de restauration collective responsable, par la formation, la mise en réseau et la structuration des acteurs, permettant à terme de relever 4 enjeux prioritaires : la lutte contre le gaspillage alimentaire, l'introduction en part importante de produits locaux, de saison et biologiques, l'éducation nutritionnelle et l'éducation au goût, le contenu « bas carbone » des assiettes. La proposition d'actions 2016-2017 consiste en l'établissement d'un diagnostic territorial de l'offre (organisation, gestion, fonctionnement, pratiques et méthodes) et des préconisations territoriales, l'accompagnement individualisé d'établissements pilotes pour réduire le gaspillage alimentaire, la formation-sensibilisation des Élus/ techniciens / personnel de restauration / animateurs périscolaire-TAP, la sensibilisation des convives, la communication, la mise en réseau des acteurs de la restauration collective (voire des restaurants, agriculteurs ...). Madame MARTIN s'interroge sur le périmètre : Pays ou GAL (Pays et CC Beauce Oratorienne).

Monsieur le Président expose à l'Assemblée et à la Conseillère Régionale, le vœu de Monsieur HAUCHECORNE, Président du Pays Sologne Val Sud de continuer à contractualiser avec la Région à l'échelle de son Pays alors même que la Communauté de Communes du Val d'Ardoux rejoindrait des communautés de communes de notre territoire. Monsieur le Président rappelle qu'en 2012, une situation similaire s'était présentée avec les Communes d'Epieds en Beauce et de Charsonville qui avaient adhéré à une autre communauté de communes. Il précise que la Région avait souhaité que les communautés de communes ne soient pas scindées en 2 au sein d'un Pays et ces 2 collectivités sont parties dans le Pays voisin. Monsieur le Président demande à la Conseillère Régionale si cette « jurisprudence » est confirmée en insistant sur la nécessaire liberté des communes et ne souhaitant pas s'opposer au souhait de Monsieur HAUCHECORNE. Madame PIDOUX précise qu'elle interrogera Monsieur ROULLET et informe les Membres qu'elle rencontre prochainement Monsieur HAUCHECORNE à ce sujet.

Après débat au sein de l'Assemblée, il est décidé que le périmètre pour l'appel à projet soit celui du Pays Loire Beauce.

Monsieur FICHOU trouve que les propositions faites sont intéressantes. Il s'interroge cependant sur la réglementation et les normes en vigueur qui freinent certaines pratiques et cite l'exemple des déchets alimentaires qui ne peuvent être utilisés pour l'alimentation animale. Monsieur le Président ajoute qu'il faut en effet alléger le poids des normes.

Monsieur le Président propose ensuite aux membres :

- De candidater à l'appel à projet de l'État et de l'ADEME,
- D'accepter les propositions présentées,
- D'acter comme périmètre d'intervention celui du Pays Loire Beauce,
- De solliciter l'ADEME et l'État au taux maximum,
- De l'autoriser à signer tous les actes afférents à la présente délibération.

Aucune opposition n'étant émise, la délibération est approuvée à l'unanimité (**Délibération 16-11**).

8 - Versement des indemnités de Conseil au Receveur

Monsieur le Président rappelle que lors du Comité Syndical du 16 décembre 2015, les Membres du Comité avaient décidé de délibérer à nouveau, lors du vote du budget 2016, sur le taux de l'indemnité de Monsieur PICHON, Trésorier de Meung sur Loire.

Après débat, les membres du Comité Syndical décident :

- De maintenir le taux à 50 % et de réétudier ce taux au moment du vote du budget suivant,
- D'autoriser le Président à signer tous les actes afférents à la présente délibération

Aucune opposition n'étant émise, la délibération est approuvée à l'unanimité (**Délibération 16-12**).

9 - Reconduction de la ligne de trésorerie du Syndicat

Madame MARTIN explique qu'en 2015, le Pays a peu fait appel à la ligne de trésorerie car le solde des subventions des dossiers Leader 2008-2013 a été versé ainsi qu'une avance de 50 % des crédits OCMACS (État et Département). Pour l'année 2016, elle précise que la trésorerie sera à surveiller car :

- les outils de gestion du nouveau programme Leader 2014-2020 ne sont pas opérationnels et donc les versements ne sont pas assurés,
- le solde (50 %) des aides du Département et du FISAC pour l'OCMACS, ne sera versé qu'une fois toutes les subventions aux artisans et commerçants payées.

Monsieur le Président propose aux Membres :

- D'ouvrir un crédit de trésorerie de 75 000 €,
- De l'autoriser à négocier librement les conditions financières de la ligne de trésorerie avec les établissements bancaires,
- De l'autoriser à signer la convention à intervenir.

Aucune opposition n'étant émise, la délibération est approuvée à l'unanimité (**Délibération 16-13**).

10 - Durée d'amortissement des immobilisations réalisées en 2015

Monsieur le Président propose aux Membres de fixer la durée de l'amortissement des équipements acquis en 2015 ainsi :

- Logiciel de comptabilité (cession des droits d'utilisation) : 2 ans
- Petits matériels informatiques (onduleurs) : 3 ans
- Matériels informatiques (ordinateur, serveur, téléphone) : 5 ans
- Mobilier de bureau (sièges) : 10 ans
- Documents d'urbanisme et frais annexes : 10 ans.

Aucune opposition n'étant émise, la délibération est approuvée à l'unanimité (**Délibération 16-14**).

11 - Approbation du compte de gestion 2015

Considérant que les résultats du compte de gestion concordent avec ceux du compte administratif 2015, Monsieur le Président propose:

- d'approuver le compte de gestion 2015,
- de l'autoriser à signer tous les actes afférents à la présente délibération.

Aucune opposition n'étant émise, le compte de gestion 2015 est approuvé à l'unanimité (**Délibération 16-15**).

12 - Approbation du compte administratif 2015

Monsieur le Président s'étant retiré, Monsieur TEXIER, Maire de Chevilly et doyen d'âge des délégués titulaire de l'Assemblée, présente et soumet aux Membres le compte administratif 2015 du Syndicat Mixte.

Aucune opposition n'étant émise, le compte administratif 2015 est approuvé à l'unanimité (**Délibération 16-16**).

13 - Affectation des résultats de l'exercice 2015

Monsieur le Président propose aux Membres de capitaliser une partie de l'excédent de fonctionnement pour couvrir l'intégralité du déficit d'investissement et d'affecter le reste de l'excédent de fonctionnement en solde d'exécution reporté au budget 2016, comme suit :

- affecter une partie de l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2015, d'un montant de 30 000 € (trente mille euros) en investissement au compte 1068,
- affecter le reste de l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2015, d'un montant de 119 257,47 € (cent dix neuf mille deux cent cinquante sept euros et quarante sept centimes), en excédent de fonctionnement à reporter au budget 2015 (compte 002).
- affecter le déficit d'investissement de l'exercice 2015, d'un montant de moins 24 794,34 € (vingt quatre mille sept cent quatre-vingt quatorze euros et trente quatre centimes), en intégralité en déficit d'investissement (compte 001).

Aucune opposition n'étant émise, la délibération est approuvée à l'unanimité (**Délibération 16-17**).

14 - Adoption du budget primitif 2016

Monsieur le Président lit le projet de budget 2016 envoyé aux Membres avec les convocations et conforme aux orientations budgétaires.

Monsieur le Président rappelle que l'achat d'un véhicule de service s'avère nécessaire et qu'il a négocié au maximum l'achat d'un véhicule électrique de marque RENAULT ZOÉ. Il explique que, compte tenu d'une aide de 80 % dans le cadre de TEPCV, la voiture reviendrait à environ 2 000 € auxquels il faut ajouter la location mensuelle de la batterie de l'ordre de 79 €, pour une autonomie réelle d'environ 150 km. Madame MARTIN ajoute qu'une borne de recharge rapide sera indispensable et qu'elle soumettra le projet d'implantation auprès de la commune de Meung sur Loire.

Madame DUC s'interroge sur le déficit d'investissement. Monsieur le Président explique que les dépenses du SCoT s'effectuent en investissement mais que les recettes, constituées de participations et de contribution, se situent en fonctionnement. Ce décalage explique donc le déficit d'investissement et nécessite des écritures comptables pour équilibrer les 2 sections.

Aucune autre question n'étant posée, Monsieur le Président propose aux Membres :

- d'approuver le budget 2016 en fonction des sommes affectées aux différents chapitres,
- de l'autoriser à mettre en recouvrement la participation des collectivités membres

Aucune opposition n'étant émise, budget primitif 2016 est approuvé à l'unanimité (**Délibération 16-18**).

15 - Informations sur Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte

En ce qui concerne l'enveloppe complémentaire TEPCV, Monsieur le Président rappelle que le Pays a candidaté pour obtenir une enveloppe complémentaire de 1.500.000 € en décembre 2015. Monsieur le Président précise que le dossier a été revu pour être transmis au Préfet, au Secrétaire Général et au Sénateur. Il précise que le Pays est sans nouvelle pour le moment de cette demande.

Concernant le diagnostic mutualisé d'éclairage public, Madame MARTIN précise que, bien que le plan de financement ait été accepté par la DREAL, une délibération modificative est nécessaire pour tenir compte d'une règle de non-cumul de fonds TEPCV et ADEME.

Monsieur le Président propose aux Membres :

- De solliciter le programme LEADER 2014-2020 au taux maximum afin de compléter l'aide sollicitée auprès de l'ADEME,
- De l'autoriser à signer la convention et tous les actes afférents à la présente délibération.

Aucune opposition n'étant émise, la demande modificative auprès du programme Leader est approuvée à l'unanimité (**Délibération 16-19**).

16 - Informations sur le Programme Leader 2014-2020

Monsieur le Président précise que le Comité de Programmation a été réuni le 1^{er} mars. Il informe les Membres qu'un Comité de Pilotage a été créé afin d'analyser les demandes d'aide et de sélectionner les dossiers. La composition est la suivante :

Collège public	Collège privé
Saint Ay : Adeline Boizard	Fous de Bassan : Christian Sterne ou Michèle Tortolero
Gémigny : Sylvie Bruneau	CaféCiCré : Véronique Godelu ou Christelle Lefoix
Beauce-la-Romaine : Odile Bret	Hommes et Territoires : Vincent Lecoq
Charsonville : Bruno Vivier	Racines du Pays Loire Beauce : François Pointereau
	Agriculteur : Frédéric Gond

17 - Informations sur l'OCMACS

Monsieur le Président donne la parole à Madame COSYNS qui explique que les enveloppes FISAC et Département ont été attribuées en totalité. Beaucoup de projets sont encore à venir. Aussi, une deuxième enveloppe a été sollicitée.

➤ **Enveloppe FISAC – 115 200 € (pour information)**

Maitres d'ouvrage	Commune	Objet	Dépenses	Subvention	Etat d'engagement	
SARL JCV 45	Boulay	Reprise du garage	31 498,6	9 449,58	Accepté en Commission Pays 12/10/2015	115 200€ - 100 %
SARL PERT'ALE	Artenay	Acquisition de matériels et modernisation du point de vente (boulangerie)	49 016 €	14 704,80		
Imprimerie LEBUGLE	Beaugency	Acquisition de matériel	36 500 €	10 950 €		
BOULAND Elagage	Chaingy	Aménagement d'un bâtiment artisanal	375 000 €	15 000 €	Accepté en Commission 12/01/2016	
SCI JARREAU	Beaugency	Création d'un salon de thé	173 973 €	15 000 €		
Ateliers CHRETIEN	Meung	Acquisition d'une machine	42 120	12 636 €		
My Flowers Company	Baule	Création d'une boutique de vente de fleurs	27 944,35	8 383,31€	Accepté en Commission 29/03/16	
L'Agylien	Saint-Ay	Travaux de la devanture et acquisition de matériel	46 673,92€	12 983,80€		
Le Marché aux vins	Tavers	Aménagement d'un nouveau local	124 925,54€	14 406 €		
Carré Blanc	Beaugency	Aménagement d'un salon de coiffure	227 910€	1 968,18€ (cofinancé Département)		

➤ **Enveloppe Département (2 tranches) – 97 356€ (pour information)**

Maitres d'ouvrage	Commune	Objet	Dépenses	Subvention	Etat d'engagement	
SCI de MARPALU pour la SARL BODIN	Tavers	Aménagement d'un bâtiment artisanal (couverture, isolation)	50 000 €	15 000	Accepté en Commission Pays	97 356– 100%
DIAS Auto	Chaingy	Création d'un garage auto	18 702,21	3 441,21		
Le Baulois	Baule	Aménagement et agrandissement du bar tabac	114 677,76	15 000		
Boulangerie DROUIN	Tavers	Acquisition de nouveaux matériels	20 864	6 259,36		
Eligo Renov	Beaugency	Aménagement d'un nouveau local	28 531,70€	8 242,60		
SARL MPB	Beaugency	Acquisition de matériel	150 000€	14 406		
SE.SA.ME Usinage	Baule	Acquisition de matériel	68 300€	14 406		
Mecadom 45	Le Bardon	Aménagement d'un atelier mobile	28 200€	8 163		
Carré Blanc	Beaugency	Aménagement d'un salon de coiffure	227 910€	12 437,82 (cofinancé FISAC)		

➤ **Enveloppe Région – 170 000 € (pour information)**

Maitres d'ouvrage	Commune	Objet	Dépenses	Subvention prise sur le CRP	Etat d'engagement	
Menuiserie HARDOUIN	Cercottes	Création d'un local professionnel - menuiserie	200 000 €	15 000 €	CPR 16.10.15	66 160 € - 38,92%
Meca Construction	Cercottes	Garage automobile	200 400 €	15 000 €	CPR 5.02.16	
Lubin Couverture	Villamblain	Développement de l'activité couverture	80 224 €	15 000 €	CPR 5.02.16	
Boulangerie Villard	Huisseau	Acquisition de matériel	38 884 €	11 160 €	CPR février 2016	
Au régéal de la Maille d'Or	Beaugency	Reprise et investissement (charcuterie-traiteur)	110 000 €	10 000 €	CPR mars 2016	

18 - Informations sur le Contrat Régional de Pays

Monsieur le Président rappelle que le Contrat Régional se termine en fin d'année, et invite les communes et communautés de communes à faire remonter leurs projets rapidement auprès de l'Agent de développement. Il informe les Membres que le taux d'engagement après le Bureau se situe à 70 % de l'enveloppe.

ACTIONS CONTRAT REGIONAL DE PAYS 2012-2016	Subventions réservées	Crédits engagés Pays	% crédits engagés	Crédits disponibles
Module 1 - Formation / Développement et Innovation Economique	651 400	598 776	91,92 %	52 624
Module 2 - Services à la population	1 343 300	1 127 000	83,90 %	216 300
Module 4 - Performance énergétique	911 900	441 000	48,36 %	470 900
Module 5 - Qualité des Paysages	164 000	47 900	29,21%	116 100
Module 6 - Mobilité	436 200	395 500	90,67 %	40 700
Module 7 - Biodiversité et Eau	228 200	170 900	74,89 %	57 300
Module 8 - Économie Touristique	5 300	5 300	100,00%	0
Module 11 - Activités sportives et de loisirs	883 200	692 800	78,44%	190 400
Module 12 - Agriculture	102 500	91 500	89,27%	11 000
Module Transversal - Agenda 21	34 700	28 700	82,71%	6 000
ID EN CAMPAGNE	539 000	206 661	38,34 %	332 339
ENVELOPPE FONGIBLE	90 300		0,00%	90 300
TOTAL CRP SANS IDEC	4 851 000	3 599 376	74,20 %	1 251 624
TOTAL CRP 2012-2016	5 390 000	3 806 037	70,61 %	1 583 963
<i>POLE ANIMATION BEAUGENCY 2012-2016</i>	<i>490 000</i>	<i>0</i>		<i>490 000</i>
<i>ENVELOPPE LOGEMENT 2014-2016</i>	<i>348 000</i>	<i>198 000</i>	<i>56,90%</i>	<i>150 000</i>
<i>ENVELOPPE CŒUR DE VILLAGE 2014-2016</i>	<i>249 300</i>	<i>27 400</i>	<i>10,99 %</i>	<i>221 900</i>
TOTAL ENVELOPPES	1 087 300	177 400	20,73%	

Monsieur le Président profite de la présence de Madame PIDOUX pour préciser les points suivants :

- Enveloppe espace public / cœur de village : les services de la Région sont très méthodiques alors que de nombreuses contraintes existent. Monsieur le Président demande une simplification dans les dossiers.
- ID en Campagne : Monsieur le Président demande une souplesse sur le dispositif car les fonds ne seront pas utilisés. Il précise qu'une rencontre est prévue le 1^{er} avril avec Monsieur FOURNIER, Vice-président de la Région. Il précise également qu'une réunion positive avec Monsieur ROULLET et les Présidents de Pays a déjà eu lieu afin que ces derniers soient associés plus étroitement au règlement d'application régionale.
- Contrat Régional de Solidarité Territoriale : Monsieur le Président demande que le prochain Contrat démarre rapidement après le 31 décembre 2016.

Madame PIDOUX précise que la dématérialisation est actuellement en cours à la Région et que son déploiement va modifier la manière d'appréhender les dossiers de demandes de subvention. Cette procédure simplifiera les dossiers car le contrôle s'effectuera a posteriori.

19 – État d'avancement du SCoT

Monsieur le Président rappelle que la prochaine réunion du Comité Syndical pour le débat du PADD est fixée au 10 mai 2016 et sera organisée sur la commune de Baccon.

Monsieur BRACQUEMOND demande si le départ de Monsieur CHABOT a ralenti l'avancement du SCoT. Madame MARTIN répond qu'il a été remplacé par Madame LEBRUN et qu'une nouvelle personne vient d'arriver au sein d'ANTEA, Monsieur BARAER. Elle précise que le SCoT a pris du retard à cause de l'évolution du périmètre. Monsieur le Président précise qu'il a saisi le Ministère ainsi que les Parlementaires pour exposer ce problème et qu'une loi devrait être prise avant la fin de l'année.

Monsieur le Président informe les Membres que le travail de coordination continue entre le SCoT de l'Agglo et nos 3 SCoT avec des rencontres régulières avec Monsieur SCHLESINGER, Maire d'Olivet et Madame LINGUET, Maire de Fleury les Aubrais.

20 - Questions diverses.

Monsieur le Président rappelle, conformément à la présentation en Comité Syndical du 11 février dernier, qu'une étude de mobilité commune entre l'Agglo et les 3 SCoT va se dérouler afin d'appréhender les déplacements de nos habitants et la manière de structurer l'offre.

Monsieur le Président propose aux Membres :

- de recourir à un prestataire extérieur pour l'élaboration d'une étude spécifique sur la mobilité sur les 4 territoires,
- de créer et d'adhérer au groupement de commandes constitué pour cette étude par le Pays Forêt d'Orléans-Val de Loire, le Pays Loire Beauce, le Pays Sologne Val Sud et la Communauté d'Agglomération Orléans-Val de Loire,
- de désigner la Communauté d'Agglomération Orléans-Val de Loire comme coordonnateur de ce groupement de commandes,
- de lancer la procédure d'appel d'offres ouvert conformément aux règles des marchés publics,
- de l'autoriser à valider le cahier des charges pour la consultation des prestataires,
- de l'autoriser à négocier les différents points de la convention de groupement de commandes signée entre les partenaires, ainsi que les documents de consultation,
- de le mandater pour solliciter toute subvention auprès du Conseil Régional du Centre-Val de Loire, de l'Europe et du Conseil départemental,
- de l'autoriser à signer tous les actes afférents à la présente délibération.

Madame DUC demande si les transports en bus pour les communes éloignées sont pris en compte dans le schéma de mobilité rurale. Monsieur le Président acquiesce et ajoute que la desserte des zones d'activités est nécessaire et qu'il est important d'associer l'économie, la mobilité, l'habitat et le paysage.

Aucune opposition n'étant émise, la délibération est approuvée à l'unanimité (**Délibération 16-20**).

Monsieur le Président propose qu'une prochaine séance du Comité Syndical soit dédiée à la question énergétique avec l'intervention de :

- l'ADEME : présentation des financements (fonds chaleur, ...) et de la plateforme de rénovation de l'habitat,
- GEOQUAL : mission régionale pour promouvoir la géothermie,
- ARBOCENTRE : mission régionale pour promouvoir les chaufferies bois
- INGENOV 45 : présentation du Conseiller en Énergie Partagée.

Les Membres du Comité acceptent le principe.

Aucune autre question diverse n'étant abordée, l'ordre du jour est épuisé. Monsieur le Président remercie l'Assemblée de sa participation ainsi que la commune de Beaugency pour son accueil.

La séance est levée à 19h40.